

... suite de la première page

concerne plus parce que les décisions sont prises en dehors d'elles, que les promesses ne sont pas tenues, que les élus eux-mêmes n'ont guère de pouvoir face aux puissances économiques qui se livrent une guerre sans merci.

Les affaires judiciaires jouent un rôle dans ce désintérêt pour la politique, mais aussi le comportement des partis qui dépensent beaucoup d'énergie en jeux partisans, à mettre en avant leur propre organisation au lieu de construire des convergences. Chacun y va de son réseau, de son forum, de ses assises, pour regrouper les forces progressistes mais c'est à condition d'en être l'initiateur pour en tirer profit ! (1)

En mettant en place le Forum de la Gauche Citoyenne, direz-vous, la CAP ne fait pas autrement. La différence est qu'ayant renoncé, dans le même temps, à être un parti politique et à participer aux jeux électoraux sur le plan national, notre propre image importe peu. (2) C'est le projet de transformation sociale et politique qui compte et qui n'aura une chance d'être entrepris que si les forces de gauche, portées au pouvoir par les électeurs, en sont partie prenante.

Un éclatement de la gauche plurielle dans l'affrontement et la concurrence serait le meilleur service à rendre à la droite mais la gauche plurielle doit évoluer dans sa conception et ses pratiques, en assumant sa pluralité, loin de tout retour à un comportement hégémonique du Parti Socialiste. Il est temps de décider le gouvernement à mener une politique de reconquête et de réinsertion dans l'espace et le débat, de ceux qu'on a laissé en marge des fruits de la croissance. Cela implique d'en finir avec la précarité et les situations chroniques de pauvreté, de combler le déficit social par des gestes forts en matière de minima sociaux, de bas salaires, par la mise en place de vrais barrages face aux comportements patronaux scandaleux, par des efforts pour combler le déficit de citoyenneté ...

Il est nécessaire pour cela que les citoyens s'en mêlent. (3)

C'est bien en ce sens que le Forum de la Gauche Citoyenne a la volonté de travailler.

(1) Il n'est cependant pas question de remettre en cause la nécessité d'avoir des partis politiques, ni la sincérité d'un grand nombre de leurs militants.

(2) Des militants de la CAP ont créé le mouvement des Alternatifs, quelques-uns ont estimé qu'ils seraient plus efficaces en rejoignant les Verts ou d'autres partis de la gauche. Il existe toujours des groupes CAP qui ont conservé une action politique de terrain, en Limousin, à Poitiers, par exemple.

(3) Les listes "motivé-e-s" ont réussi à entraîner des jeunes des cités populaires en leur prouvant qu'ils avaient leur place dans le débat et qu'ils seraient respectés.

mai 2001

Confluences 86

CONVENTION POUR UNE ALTERNATIVE PROGRESSISTE

FORUM DE LA GAUCHE CITOYENNE

Quand la Convention pour une Alternative Progressiste (CAP) s'est créée en 1994, nous pensions qu'il existait un espace pour un mouvement politique nouveau, capable d'allier les forces de la gauche et de l'écologie, sur la base d'un projet de transformation sociale nettement démarqué du libéralisme ambiant. Les mouvements sociaux qui ont eu lieu depuis, le succès d'associations comme ATTAC, l'impact de la Confédération Paysanne, la montée, au plan international, des forces pour un autre type de mondialisation que l'ultralibéralisme ... ont confirmé qu'un tel espace était bien réel.

La CAP, cependant, n'a pas réussi à peser dans le champ politique institutionnel (celui des partis, des élus ...) pour que ces mouvements citoyens, eux-mêmes soucieux, à juste titre, de leur autonomie, y trouvent une traduction forte et bien identifiée. Il n'y a pas eu ce grand mouvement politique nouveau où la CAP avait imaginé se dissoudre.

Dernièrement, les résultats des élections municipales ont été marquées par une progression de l'extrême-gauche. La constitution d'un pôle alternatif, à gauche de la gauche plurielle, en lien avec les mouvements sociaux, n'est donc pas illusoire. Ce pôle aurait l'intérêt d'offrir une perspective à une partie des abstentionnistes et des électeurs critiques à l'égard de la politique gouvernementale. Mais, ayant très peu de chance (et de désir ?) d'accéder au pouvoir, on risque fort de n'en retenir que la dimension protestataire, utile certes, mais insuffisante pour espérer construire une alternative concrète qui nécessite de s'affronter à " la conduite des affaires " et à la gestion.

Un autre fait marquant de ces élections, le plus marquant sans doute, a été l'abstentionnisme qu'il serait inexact de considérer comme une sorte de vote progressiste, voire révolutionnaire, en creux. Il s'agit malheureusement d'un processus continu, entamé depuis plus de vingt ans, amenant principalement les classes populaires à considérer que la politique ne les

Suite à la dernière page ...

DEMOCRATISATION DE LA VIE PUBLIQUE

Des propositions pour rapprocher les institutions des citoyens

Les premiers travaux du Forum de la Gauche Citoyenne ont porté sur la démocratisation de la vie publique. Voici, résumées, une série de propositions qui sont en discussion :

1- Un ensemble de revendications citoyennes :

1-1 Parité femmes-hommes à toutes les élections et plus largement dans tous les centres de décisions publiques et privés.

1-2 Droit de vote et éligibilité de l'ensemble des étrangers, résidant régulièrement en France depuis au moins trois ans, à l'ensemble des élections territoriales et européennes.

1-3 Non cumul de deux fonctions exécutives nationales ou territoriales ou de l'une de ces fonctions avec un mandat parlementaire : ces interdictions visent les fonctions de maire, président d'exécutif, adjoint et bien entendu membre du gouvernement.

1-4 Non cumul dans le temps d'un des mandats précédent, au delà d'un seul renouvellement consécutif, les intéressés pouvant briguer entre temps une autre fonction élective.

1-5 Un véritable statut des élus permettant à toutes les catégories professionnelles de pouvoir s'impliquer.

1-6 Une authentique indépendance de la magistrature qui implique notamment :

- la stricte indépendance du Parquet,
- le remplacement du Conseil Supérieur de la Magistrature par un Conseil Supérieur de la Justice : magistrats, membres désignés par l'Assemblée Nationale, représentants des associations de défense des droits de l'Homme.

1-7 Des référendums d'initiative citoyenne rendant obligatoire les délibérations sur les sujets concernés dans les assemblées compétentes et permettant un débat devant l'opinion.

2- La démocratisation au niveau des territoires :

2-1 Election des responsables des structures intercommunales au suffrage universel direct.

2-2 Harmonisation du mode de scrutin pour l'ensemble des élections territoriales, sur une base proportionnelle, avec une prime majoritaire, mais sans réduire les minoritaires à une fraction trop faible comme c'est le cas aujourd'hui pour les municipales.

2-3 Développement de la démocratie de quartier pour les communes de plus de 20 000 habitants :

- reconnaître une légitimité aux habitants à animer et présider les instances de quartier de préférence à des comités dirigés par le pouvoir municipal,

- se doter d'un document de type charte pour préciser les droits, les devoirs, la place, des élus, des techniciens et des habitants et pour préciser les moyens d'information comme les moyens matériels d'exercice de cette démocratie de proximité,

- territorialiser les services : mairies annexes, plates-formes de services publics ...

- favoriser la création d'unions des instances de quartier au plan de la ville pour une meilleure prise en compte des enjeux globaux.

2-4 Séparation des pouvoirs de décision et d'exécution : les membres de l'exécutif, une fois élus, ne seraient plus membres du conseil municipal mais responsables devant lui, ils seraient remplacés au conseil par les suivants de liste (à discuter).

2-5 Adoption d'un statut de l'opposition dans l'ensemble des collectivités territoriales.

3- La démocratie au niveau national :

3-1 Renforcement des droits du Parlement et notamment :

- augmenter sa part dans l'ordre du jour,
- augmenter ses pouvoirs de contrôle ...

3-2 Suppression des articles de pouvoir personnel qui sont les vestiges d'une conception monarchique

du rôle du Président de la République.

3-3 Création d'une véritable Cour Constitutionnelle :

- désignation de ses membres par les parlementaires, pour 9 ans,
- saisine élargie à l'ensemble des citoyens.

4- Un meilleur équilibre entre pouvoirs législatifs et exécutifs :

4-1 Faut-il continuer à mixer système parlementaire et système présidentiel en essayant de ne pas en cumuler les défauts ? La place nous manque ici pour développer cette question complexe et les différents arguments présentés. Certains proposent d'élire les députés par un double choix : celui d'une liste et donc d'une orientation politique et celui d'une personne...

4-2 L'avenir du Sénat :

- suppression pure et simple,
- ou élection des sénateurs au suffrage universel direct, à la proportionnelle, dans le cadre de circonscriptions régionales.

5- L'amélioration du système représentatif :

5-1 Droit de vote à 16 ans.

5-2 Comptabilisation des votes blancs.

5-3 Généralisation du suffrage universel direct : il doit être étendu aux structures intercommunales et au Sénat.

5-4 Limitation de tous les mandats à 5 ans.

5-5 Regroupement des dates d'élections en 3 grands groupes : les élections de proximité : municipales, intercommunales et départementales - les élections de souveraineté : présidentielles et législatives - les autres élections : régionales, éventuellement sénatoriales en même temps que les européennes.

Pour voir aboutir ces propositions, un référendum de révision constitutionnelle devrait être organisé, à l'automne 2002.